

# Compte rendu de la séance du jeudi 17 septembre 2015

Secrétaire(s) de la séance:

## Ordre du jour:

1. Marquage des coupes au titre de l'année 2016
  2. Avis sur divers devis
  3. Convention de déneigement
  4. Décisions modificatives budget Commune et Forêt
- Questions diverses

## Délibérations du conseil:

### A jout sujet à l'ordre du jour séance du 17 septembre 2015 ( DE 2015 034)

Le Maire expose avoir reçu un courrier nécessitant une délibération du conseil municipal après l'envoi des convocations.

A ce titre, le Maire demande à l'assemblée délibérante de compléter l'ordre du jour par l'objet "Actualisation des frais kilométriques pour déplacements de l'ouvrier communal".

Après en avoir délibéré **à 10 voix "pour"**, le conseil municipal autorise à ajouter le sujet "Actualisation des frais kilométriques pour déplacements de l'ouvrier communal".

### Destination des coupes 2016 ( DE 2015 035)

### Devis assistance pour maitrise d'oeuvre des travaux d'exploitation de parcelles ( DE 2015 036)

Le maire présente le devis de l'ONF pour assistance technique des travaux d'exploitation 2015-2016 Abattage, façonnage, débardage et transport de 30 m3 de bois provenant des parcelles 106 107 133 213 214 pour un montant HT de 523€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte **à 10 voix "pour"** le devis de l'ONF de 523€ HT soit 627.60€ TTC pour assistance technique des travaux d'exploitation 2015-2016 pour les parcelles 106 107 133 213 214

### Avis sur devis Aire de jeux ( DE 2015 037)

L'équipe municipale a fait la demande de devis pour l'aménagement de l'aire de jeux.

Le maire présente les 3 devis soumis à l'appréciation de la commission des travaux:  
Instinct Paysages de Void Vacon pour un montant HT de 10 971.60€ HT

Art végétal de MARON pour un montant de 6 930€ HT  
Guillaume LUPORSI de Tourailles pour un montant HT de 9 544€ HT

Ceux-ci ont été soumis à l'appréciation de la commission des travaux.

Après en avoir délibéré **à 9 voix "pour" et 1 abstention**, le conseil municipal retient le devis de Guillaume LUPORSI d'un montant de 9 544€ HT et demande au maire de solliciter la CODECOM DU VAL D ORNOIS au titre des fonds de concours.

#### Avis sur devis Egayoir ( DE 2015 038)

Le maire présente les devis du projet de restauration de l'égayoir comprenant zinguerie, réfection du plancher, réfection de la partie haute de la porte et entretien.  
Association "les chemins de Vie" pour un montant de 2182€ (non assujetti à la TVA) + sté MANIN Patrick pour 3193.60€ HT  
Couverture meusienne de Dainville pour un montant HT de 3476.47€  
Serrotti Philippe de Bovée pour un montant de 4993.30€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient **à 10 voix "pour"** les devis Association "les chemins de Vie" pour un montant de 2182€ (non assujetti à la TVA) + sté MANIN Patrick pour 3193.60€ HT et demande au maire de solliciter la CODECOM DU VAL D ORNOIS au titre des fonds de concours.

#### Avis sur devis "délomition à ROSIERES maison "garde barrière ainsi qu'évacuation des ruines en face de la mairie. ( DE 2015 039)

Le maire présente les devis correspondant à la démolition de l'ancienne maison de garde barrière sur la route en direction de Vaucouleurs ainsi que l'évacuation des ruines de la maison écroulée face à la mairie à Rosières.

Sté T2TP de Chassey pour un montant HT de 18 419.88€ HT  
Sarl BERARD de Bonnet pour un montant HT de 9746€

Il ajoute qu'une subvention de 3000€ pourrait être versée par le biais des fonds de concours par l'intermédiaire de la CODECOM du Val d'ORNOIS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide **à 10 voix "pour"**, le devis de l'entreprise BERARD pour un montant de 9746€ HT et autorise le Maire à solliciter le fonds de concours mis en place par la CODECOM DU VAL D'ORNOIS.

#### Avis sur devis "remplacement poteau d'incendie" ( DE 2015 040)

Le maire explique que le poteau d'incendie situé 25 grande rue à DELOUZE fuit depuis plusieurs années. Il présente les devis pour son remplacement:

Sté HCT pour un montant HT de 2573€ HT  
Sté T2TP pour un montant HT de 2845€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient **à 10 voix "pour"** le devis de HCT d'un montant HT de 2573€ .

#### Virement de crédits supplémentaire FPRIC ( DE 2015 041)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FPIC Montant à percevoir:471€      prévu au budget:0  
 FPRIC Montant à reverser:766€      prévu au budget:700€

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
73925	Fonds péréquation ress. interco.,commun.	471.00	
7325	Fonds péréquation ress. interco.,commun.		471.00
<b>TOTAL :</b>		<b>471.00</b>	<b>471.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **10 voix "pour"**, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

#### Subvention ACCA Budget foret ( DE 2015 042)

Le Maire rappelle que le conseil municipal a délibéré favorablement lors de la dernière séance de conseil municipal à l'attribution d'une subvention de 490€ au profit de l'ACCA.

Il expose au Conseil Municipal que la dernière décision est caduque faute de crédits au compte 022 et invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	-490.00	
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	490.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote les crédits supplémentaires en dépenses de fonctionnement comme suit:  
 -490€ au compte 6282 Frais de gardiennage  
 +490€ au compte 6574 Subventions de fonctionnement  
 pour permettre le versement d'une subvention à l'ACCA de DELOUZE ROSIERES.

### Actualisation de l'indemnité kilométrique à adjoint technique ( DE 2015 043)

Le Maire rappelle au conseil municipal le remboursement kilométrique de 0.25€ à l'ouvrier communal pour l'utilisation de son véhicule personnel pour les missions confiées à des fins professionnelles.

Suite au changement d'automobile et de sa puissance fiscale, il convient de délibérer sur la nouvelle indemnité kilométrique.

En tenant compte du barème 2014 des indemnités pour les fonctionnaires, la participation est de 0.32€ au km pour un véhicule de 6 CV dans la limite de 2000km parcourus à l'année.

Après en avoir délibéré à 10 voix "pour", le conseil municipal décide de la participation de 0.32€ du km parcouru par l'adjoint technique pour tout usage de sa voiture personnelle à des fins professions.